

Programme
« Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie »
dit **Programme ENRT**

Programme d'action annuel 2009

Le 14 mai 2009, la Commission européenne a adopté le programme d'action annuel 2009 relatif au programme ENRT.

Ce programme d'action annuel pose les bases d'un futur appel à propositions dont les lignes directrices devraient être publiées fin juin 2009 sur le site Internet d'EuropeAid (cf. Annexe J du PAA 2009).

Ci-après, une présentation de cet appel à propositions général pour différentes actions thématiques, élaborée sur la base du programme d'action annuel 2009.

Objectif global

Intégrer des conditions de protection de l'environnement dans le développement de l'UE et d'autres politiques extérieures ainsi que promouvoir les politiques environnementales et énergétiques de l'UE à travers le monde dans l'intérêt commun de l'UE et des pays et régions partenaires.

Objectifs spécifiques

L'appel à propositions 2009 portera sur trois des cinq priorités du programme ENRT (priorités 1, 2 et 5). Il comprendra plusieurs actions thématiques pour chacune des trois priorités.

L'appel à propositions financera des actions sur les thèmes suivants :

- Quantifier et souligner les liens existants entre pauvreté, santé, gestion des catastrophes et environnement,
- Soutenir les autorités locales et régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action locaux sur le changement climatique,
- Lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts,
- Initiatives du secteur privé pour soutenir le plan d'action du régime d'autorisation volontaire de l'UE « application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux » (FLEGT),
- Renforcer le soutien à la conservation de la biodiversité,
- Promouvoir l'utilisation durable des sols et l'adaptation au changement climatique dans les zones écologiques arides et semi-arides,
- Renforcer le soutien à la conservation des ressources maritimes,
- Inscrire la gestion des déchets dans le cadre d'une production et d'une consommation durable,
- Garantir la prise en compte des scénarios de changement climatique au niveau local dans la gestion des sols et de l'eau des pays de l'IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat),
- Soutenir l'installation d'un partenariat sur l'énergie entre l'Afrique sub-saharienne et l'UE,
- Encourager la sécurité énergétique en Amérique du Sud,
- Soutenir l'installation d'un plan solaire méditerranéen dans les pays partenaires du Sud de la Méditerranée,
- Encourager la sécurité énergétique dans les pays voisins d'Europe de l'Est et les pays de l'IEVP.

Pays éligibles : La liste des pays éligibles au financement sera définie ultérieurement dans les lignes directrices de l'appel à propositions. Ils peuvent différer selon l'action thématique, néanmoins la plupart des pays du monde sont concernés par cet appel à propositions. Chaque action thématique inclut des types d'actions différentes et une part du total de l'enveloppe financière disponible.

Enveloppe financière disponible (indicative) : 62 650 000 Euros.

Montant maximum de la subvention : 80% du total des coûts éligibles.

Durée des actions : Entre 18 et 60 mois.

La procédure de sélection s'effectuera en 2 temps (note succincte puis formulaire de demande complète pour les propositions présélectionnées).

Calendrier indicatif :

- Avril/mai 2009 : lancement de l'appel à propositions
- Juin/juillet 2009 : date limite de soumission des notes succinctes.
- Septembre 2009 : notification des résultats de l'évaluation des formulaires complets de demande/ invitation aux demandeurs présélectionnés de soumettre un formulaire de demande complète.
- Novembre 2009 : date limite de soumission du formulaire de demande complète
- Décembre 2009/janvier 2010 : annonce des résultats finaux et début de la contractualisation.
- Mars/avril 2010 : premiers contrats signés et début des actions.

Documents et sources utiles

- Règlement (CE) n° 1905/2006 établissant un instrument de financement pour la coopération au développement :
http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/environment/documents/dci_legal_basis_fr.pdf
- Document stratégique du programme ENRT 2007-2010 :
http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/environment/documents/multi_annual_programme_enrt_fr.pdf
- Programme d'action annuel 2009 relatif au programme ENRT :
http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/environment/working-documents_fr.htm
- Site internet d'EuropeAid :
[https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome.](https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome)

Contact :

Hélène Migot, Chargée de mission Institutions européennes / Asie

Email : h.migot@cites-unies-france.org

Tél. : 01 53 41 81 99

Rédacteurs : Hélène Migot & Agnès Rivet

Source : Programme d'action annuel 2009 relatif au programme ENRT